

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-010-14242/23/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Accélérateur M et paiement de la cotisation pour l'année 2023

60409

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Parmi les priorités énoncées dans le cadre de son Agenda du développement économique approuvé en 2017 et renouvelé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence positionne l'innovation comme l'un des principaux leviers de croissance des entreprises et entend favoriser le développement d'un écosystème de l'innovation attractif et performant.

En complément de cet écosystème de soutien à l'innovation métropolitaine, une structure dédiée à l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes est venue compléter l'offre existante depuis 2019 : l'Accélérateur M, installé au sein de la CISAM.

Soutenue dès l'origine par Aix-Marseille Université, les villes de Marseille et d'Aix-en-Provence, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, la CCI Marseille Provence, les pôles de compétitivité Solution Communicantes Sécurisées, Mer Méditerranée, Optitec et Capénergies, et Aix-Marseille French Tech, l'association se déploie sur un espace de 300 m² au sein duquel les start-ups et aussi de plus grandes entreprises peuvent profiter d'une gamme de services tout au long de leur parcours et ce en lien étroit avec le monde universitaire et les acteurs économiques du territoire.

L'Accélérateur M intervient en appui des filières d'excellence du territoire, regroupées autour de trois grandes thématiques : l'économie de la mer et la « blue tech », les industries culturelles et créatives et la ville méditerranéenne durable.

Il propose une offre de service complète et complémentaire de celle des autres opérateurs de l'écosystème, pour accompagner les dirigeants de startups innovantes dans leur trajectoire de croissance.

Par délibération n° ECO 006-28/06/18/CM du Bureau de la Métropole du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le principe de son adhésion à l'association Accélérateur M.

Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'Accélérateur M, il est donc proposé d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Métropole à l'association « Accélérateur M » pour l'année 2023 et le versement de la cotisation annuelle, d'un montant de 1 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 006-28/06/18/CM du 28 juin 2018 approuvant le principe de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association « Accélérateur M ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de s'inscrire dans une dynamique collective au service de l'entrepreneuriat innovant au sein de la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM) ;
- L'adéquation entre les missions de l'Accélérateur M et les objectifs poursuivis par la Métropole dans le cadre des politiques définies dans l'Agenda du développement économique en matière d'innovation.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association « Accélérateur M » et le paiement de la cotisation pour l'année 2023 d'un montant de 1 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 011- Nature 6281 – Fonction 67 - Sous-politique B370

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER